MARQUAGE AU SOL LIMITATION DE VITESSE THERMOCOLLÉ 50 KM/H
Référence : 05773



RESUME

Le marquage au sol de limitation de vitesse à 50 km/h est un thermocollé qui se pose au sol de manière simple et rapide. Il signale ou rappelle aux conducteurs la limitation de vitesse en vigueur.

Le thermocollé est un thermoplastique préformé de haute qualité qui est posé avec une technique de collage très facile. Le marquage est très adhérent au sol et résistant dans le temps aux passages de roues.

Il est certifié NF Équipements de la route par l'Ascquer et NF Environnement par l'Afnor. Ces certifications assurent que ce thermocollé peut être utilisé sur la voie publique et que son impact environnemental est réduit.

Les points forts :

- Séchage rapide (5 à 20 minutes)
- Haute durabilité
- Grande visibilité de jour comme de nuit
- Très bonne adhérence







DECLINAISONS

Dimension
Limitation de vitesse rond ⌀ 1000 mm
Limitation de vitesse rond ⌀ 1500 mm
Limitation de vitesse rond ⌀ 2000 mm

Limitation de vitesse ovale 1800 x 900 mm
Limitation de vitesse ovale 2400 x 1200 mm
Limitation de vitesse ovale 3000 x 2000 mm

DESCRIPTION

Avantages du marquage au sol de limitation de vitesse à 50 km/h

Le marquage au sol de limitation de vitesse à 50 km/h est une bande préfabriquée à base de résine thermoplastique blanche de type colophane. La résine colophane qui est une résine de pin donne à la bande thermocollée une certaine élasticité lorsque le support est sollicité. De plus, cette résine ne dégage pas de polluants carbonés. Il n'y a pas d'amiante, ni de métaux lourds, ni aucune substance suscitant un important degré de préoccupation conformément aux annexes XIV à XVII du règlement REACH (règlement CE 1207/2006).

La norme NF Environnement de ce thermocollé indique qu'il a un plus faible impact sur l'environnement que des produits similaires sur le marché. Le marquage routier de vitesse maximale autorisée à 50 km/h assure la sécurité de tous de jour comme de nuit.

Ce thermocollé est conforme à la norme EN 1790 qui spécifie les produits de construction qui sont blancs et jaunes, enlevables ou non, sous forme de bandes préfabriquées multicouches, destinés au marquage routier permanent et/ou temporaire dans les zones de circulation.

Consultez l'ensemble de nos marquages thermocollés au sol.

Plusieurs tests ont été réalisés sur ce thermocollé selon cette norme :

- Le saupoudrage en usine de cette bande par des charges antidérapantes rend le produit particulièrement adhérent au sol, il a un coefficient d'anti-glissance

supérieur à 0.50. Le thermocollé est bien plus adhérent qu'un marquage avec peinture.
- Ce marquage au sol thermocollé a une excellente durabilité, il peut supporter jusqu'à 2 millions passages de roues avant de devoir être renouvelé.
- Le thermocollé est validé également avec une très bonne visibilité de jour (coefficient Qd supérieur à 100 mcd/m2/lx).
- Pour la visibilité de nuit, le marquage est traité avec des microbilles de verre lui procurant un très bon niveau de rétroréflexion (valeur minimale de 200 mcd/m2/lx).

Ce marquage au sol thermocollé est aussi certifié ISO 9001 et ISO 14001.

Selon l'arrêté du 9 avril 2021, dans le cas où la vitesse maximale autorisée est inférieure à 50 km/h dans l'ensemble d'une agglomération, le marquage routier ovale de dimension 1800 x 900 mm peut être utilisé sur les seules voies où la vitesse maximale autorisée est maintenue à 50 km/h dans cette agglomération.

Retrouvez aussi notre marquage au sol thermocollé de limitation de vitesse à 30.

Comment est appliqué le marquage thermocollé de limitation de vitesse à 50 ?

Le marquage thermocollé est posé par une fonte de la bande avec un chalumeau. La bande est fondue à une température comprise entre 200 à 230°C.

Dans un premier temps, pour une bonne adhésion du thermocollé au sol, la surface à traiter doit être :

- horizontale ou en pente faible
- sans zone d'humidité
- sans poussières, produits chimiques ou substances

graisseuses
- à une température minimale de 5°C et maximale de 45°C
- à une hygrométrie inférieure à 95%

Il ne faut pas lancer l'application du thermocollé en cas de prévision de pluie.

Le marquage thermocollé peut être posé sur tous types de revêtements bitumineux, mais aussi sur des surfaces non-bitumineuses à l'aide d'un primaire.

Les différentes étapes d'application du marquage routier thermocollé sur asphalte sont les suivantes :

1. Balayer la surface à traiter.
2. Chauffer la zone à traiter pour extraire toute humidité.
3. Placer le thermoplastique préformé sur le support avec la face billée sur le dessus.
4. Chauffer le thermocollé avec un chalumeau à gaz propane, possédant un détendeur d'au moins 3 bars. Il faut chauffer le thermoplastique de façon progressive et lente à une distance de 10 à 30 cm. La matière est correctement chauffée lorsque les bords du thermocollé sont fondus et que le produit est devenu liquide. Les témoins de chauffe (fentes de 2 cm) présents sur le thermocollé sont alors refermés et ne sont plus visibles.
5. Laisser sécher durant 5 à 20 minutes selon la température extérieure. Attendre que le produit soit à une température ambiante avant de relancer la circulation.
6. Vérifiez que le marquage ne se décolle pas, en asseyant de soulever les bords et le milieu du marquage en faisant une incision avec un couteau. Si le marquage se décolle, reprenez à partir de l'étape 2.

Sur une surface non-bitumineuse, il faut appliquer le même processus en ajoutant le primaire entre l'étape 2 et 3.

Si le thermocollé bruni, c'est qu'il y a eu une chauffe trop importante, vous pouvez passer de l'eau froide pour relancer la circulation plus tôt. Cela disparait ensuite rapidement avec le trafic et les intempéries.

Caractéristiques du marquage routier thermocollé

Matière : Résine thermoplastique préfabriquée

- environ 20% d'agents liants
- environ 35% de dioxyde de titane et de charges
- environ 10% de sable blanc
- environ 35% de billes de verre

Épaisseur : 2,8 mm (+0,4/-0,3)

Matériel nécessaire : Chalumeau pour marquage routier

Stockage :

- À plat et au sec
- Entre 2 et 32°C

Coloris : Blanc

Désignation	Taille mm	Quantité	Poids
Limitation de vitesse 50 rond	⌀ 1000	1	4,9 g
	⌀ 1500	1	7,2 g
	⌀ 2000	1	12 g
Limitation de vitesse 50 ovale	1800 × 900	2	4,1 g
	2400 × 1200	1	7,3 g
	3000 x 2000	1	13,9 g

Une alternative plus économique au thermocollé est le pochoir pour peinture 50 km/h.